

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Livret de famille (pour les parents divorcés, joindre le jugement fixant l'autorité parentale)
- Preuve de domicile
- Assurance extrascolaire 2018/2019
- 3 derniers bulletins de salaires des deux parents ou avis fiscal pour les professions libérales
- Carnet de santé
- Pour les enfants domiciliés hors de la commune de Corte, joindre l'attestation de la commune de résidence de prise en charge ou de non prise en charge des frais de cantine

Même les familles dont les enfants fréquentent déjà les services périscolaires, devront déposer au service péri-extrascolaire (2, rue colonel Feracci) les formulaires d'inscriptions ainsi que tous les documents demandés ci-dessus afin de créer et mettre à jour les dossiers.

Toutes les pièces demandées sont obligatoires, les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Merci de votre compréhension.